

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 11 septembre 2017 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Monsieur Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Messieurs Fabrice PETELET, Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absents excusés : Monsieur Pierre MOUTET donne pouvoir à J.P BOURLIÈRE
Madame Stéphanie ROBERT

Monsieur Fabrice PETELET a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

*** Aménagement du bourg**

Les travaux se déroulent conformément au planning prévisionnel. Dès que les bordures de trottoirs au niveau du carrefour central seront terminées, la circulation devrait reprendre normalement.

Concernant la rue de la Mairie, une partie des enrobés a été réalisée. Le reste se fera avec la voirie.

Concernant le parvis de l'église, les marches sont terminées. Reste le parvis en lui-même, la fontaine et le problème de la madone.

Il a été décidé de supprimer toute la partie basse octogonale, et la grille. Un socle neuf sera installé pour poser la madone. Un devis a été demandé à l'entreprise GOUTAUDIER.

Reste à décider si la madone doit être réinstallée au même endroit ou si on la déplace.

Pendant les travaux, un réseau d'assainissement collectif a été découvert rue de la Mairie, du côté de Monsieur VERDELET, jusqu'au carrefour avec la route d'Arçon.

D'un point de vue financier, les travaux d'aménagement du bourg ont engendré une petite variation d'environ + 14.000,00 €. Un avenant sera certainement à signer avec le titulaire du marché, mais Monsieur le Maire précise qu'il souhaite en discuter auparavant avec l'entreprise car certains prix annoncés semblent supérieurs aux tarifs habituellement appliqués.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par le Département de la Loire concernant les travaux d'enrobé sur les voies départementales 41 et 307. Les travaux sont à la charge du Département et seront réalisés courant octobre.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département de la Loire concernant l'aménagement des RD307 et 41 en agglomération.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Après renseignements pris auprès des services de la région, la commune devrait bénéficier du soutien régional à hauteur de 20% soit 76.000,00 € au titre du Contrat Ambition Région. La commission permanente du 29 septembre 2017 devrait prendre l'arrêté attributif de subvention.

* Rentrée 2017-2018

Durant l'été, la 4^{ème} classe a été installée, ainsi que les vidéoprojecteurs interactifs dans les quatre classes.

Le jour de la rentrée, Monsieur le Maire a accueilli Monsieur GODEL, Inspecteur de l'Education Nationale de Roanne Ouest et Madame PETIT, Directrice Adjointe d'Académie. Tout c'est très bien passé.

Par contre, le jour de la pré-rentrée, Monsieur GODEL a demandé à Valérie GUYOT, Directrice, d'accueillir les enfants de deux ans. Monsieur le Maire indique qu'il a demandé à Monsieur GODEL un courrier. Les rentrées pourraient se faire de manière échelonnée, éventuellement en janvier, uniquement le matin.

* Bail commercial

Monsieur le Maire rappelle la situation de Madame ARLOT. Le Conseil municipal avait décidé lors de sa dernière réunion, de mettre un terme au bail commercial et d'entamer les recherches pour installer un nouveau commerçant.

Maître GEAY-LOLLIER, huissier de justice, a rendu visite à Madame ARLOT le 30 juin dernier et lui a remis un commandement de payer.

Au bout d'un mois, la commune devra demander au Président du Tribunal de Grande Instance de casser le bail.

BAIL COMMERCIAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches effectuées auprès de Madame Isabelle ARLOT : Suite à de nombreux loyers impayés, et à plusieurs courriers restés sans réponse, il avait été décidé lors d'une précédente réunion, de commencer la procédure pour résilier le bail commercial.

Un commandement de payer a été délivré par Maître GEAY-LOLLIER, Huissier de Justice, le 30 juin dernier. Madame ARLOT n'a pas réagi.

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu en Mairie le samedi 9 septembre, Monsieur Kévin ARLOT. Ce dernier propose un plan de redressement de la situation financière du commerce.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) DECIDE de lancer une procédure d'assignation devant le Tribunal de Grande Instance de ROANNE aux fins d'obtenir la résiliation du bail commercial signé devant Maître MASQUIDA-PONS le 22 décembre 2015, et à l'avenant signé le 31 mai 2016 ;
- 2) AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance dans le cadre de cette affaire et à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Roannais Agglomération avait fait part de la suppression de certaines lignes de proximité sur réservation appelées « PROXY » par manque de fréquentation. Les lignes de transports concernées sont entre autres :

- Ligne 22 : Sail les Bains – Saint Martin d’Estreaux
- Ligne 24 : Le Crozet – La Pacaudière
- Ligne 27 : Vivans – La Pacaudière
- Ligne 30 : Urbise – Sail les Bains – La Pacaudière

La suppression de ces lignes devait intervenir le 1^{er} octobre. Le service est finalement maintenu jusqu’au 6 novembre 2017.

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Néant.

QUESTIONS DIVERSES

* Roannaise de l’Eau a informé la commune et les administrés concernés que l’Agence de l’Eau Loire Bretagne est contrainte de suspendre l’attribution de toute aide portant sur l’assainissement non collectif suite à un jugement du Tribunal Administratif d’Orléans. Les services de l’Agence de l’Eau travaillent à la mise en place d’un nouveau dispositif d’aide. Celui-ci devrait être opérationnel début 2018. Les dossiers déposés sont conservés et seront instruits dès que les nouvelles modalités d’aides seront connues. Les travaux peuvent toutefois être entrepris sans attendre, mais ils ne pourront pas bénéficier de subvention.

* Monsieur le Maire donne l’information transmise par la Préfecture de la Loire : Le Gouvernement vient d’annoncer une réduction de 50 millions d’euros environ destinés au financement de la DETR et de la DSIL en 2017.

* Rappel : Marche du Vin bourru le dimanche 17 septembre 2017.

* Départ de l’Adjudant Roland CHAPUIS, Commandant de la brigade territoriale de proximité de LA PACAUDIÈRE.

* Commissions géographiques du SIEL le mardi 3 octobre 2017

* mail de Monsieur BARTHOLIN

* Demande gratuité de SAR par Aurélie GADET et Mélanie MERCIER dans le cadre de leur projet Raid Amazones « Les Fusion’elles courent pour Eva ». Le Conseil Municipal donne son accord.

* Réunion avec les associations le lundi 18 septembre à 20h00 pour le planning d’occupation des salles.

* Commission Information Communication : Lundi 25 septembre 2017 à 20h00

* Commission Ecole : jeudi 28 septembre 2017 à 19h30

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

<p>Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu Le LUNDI 16 OCTOBRE 2017 à 20H00</p>
